



Audition d une personne ayant depose plainte

Par **spicata**, le **05/10/2011** à **10:45**

Bonjour,

Mon mari et moi avons déposé plainte contre X pour des faits de diffamations et insultes ainsi que des troubles de voisinage, avec constitution de partie civile et demande de DI.

Nous n'avons été entendus que cette semaine, la plainte datant de 2 mois et demi. Nous avons été entendus séparément, mon mari étant invalide à 80 % suite à une hémorragie cérébrale qui lui a laissé des troubles cognitifs. Or, dans les 2 auditions, on s'aperçoit que les gendarmes ont des éléments qu'ils ne peuvent avoir obtenus que des parties adverses (dont des notables), en plus mon mari est traité comme un coupable, on essaye de l'impressionner pour qu'il retire sa plainte, on lui tient des propos qui n'ont rien à voir avec le traitement d'une victime ce qu'on ne fait pas avec moi, mais je me rends bien compte qu'ils ont des éléments qu'ils ne tiennent pas de moi. On lui reproche notamment la saisie du Parquet sans passer la gendarmerie. Ces faits durent depuis longtemps et le Parquet a été saisi parce que la gendarmerie n'a jamais rien fait et ne s'est même pas déplacée alors qu'il y avait eu des vols

Qu'est ce que je peux faire ?

Par **Tisuisse**, le **05/10/2011** à **11:24**

Bonjour,

Vous pouvez, et même vous devez, prendre un avocat pour vous aider surtout si des notables sont impliqués, selon vos dires, car eux, ils auront des avocats.